

N/REF : 13/11/2025 11H34 C:000003 I:02670
V/REF : AC/C32665
V/Email reçu le Jeudi 13/11/2025 a 11H34

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BDO
IMMEUBLE : LA BOURDONNAIS -BDO
4, ALLEE SUFFREN
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le

10 Décembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : 4 ALLÉE SUFFREN - LOGT VACANT SUR PASS AU 04/12
LOGEMENT N° 104170, PORTE N°26, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : CONSUEL - ELT 104170 BDO
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 20/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DISGNOSTIC ALUR
CONTROLE GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
CONTROLE DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT
CONTROLE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS
CONSTAT : DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT
CONTROLE LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
CONTROLE MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
CONSTAT : UN INTERRUPTEUR DÉCOLLÉ DU MUR
CONTROLE CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/12/25 a 11H33 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT056-Attest.diag.n.locat.T3 yc déliv.	1	150,00	150,00
	TOTAL H.T.			150,00
	T.V.A. a 10,00%			15,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			165,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.